Séance du 14 avril 2021

L'an deux mil vingt et un, le quatorze avril à dix-neuf heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué s'est réuni, en session ordinaire, à la salle de réunions, sous la Présidence de Monsieur Pascal THEVENOUX, Maire.

Convocations en date du 09 avril 2021

Présents: Pascal THEVENOUX, Christophe RONGET, Xavier ANGLEYS, Thierry POUJOL, Françoise BICHARD, Ludovic GOGUE, Didier MAURICE, Pierre-Yves CAILLIATTE, Ludovic TINET, Amélie CHAPONNEAU, Maxime DUCAROUGE, Laurent TALON, Hervé CHATEAU.

Absents excusés ayant donné pouvoir : Béatrice BROUETTE à Pascal THEVENOUX

Absents excusés: Fabrice ERNEWEIN

Secrétaire de séance : Ludovic TINET

Le Conseil Municipal approuve le procès-verbal de la réunion du 12 mars 2021.

A L'ORDRE DU JOUR

Vote des deux taxes

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de ne pas augmenter les taux des taxes pour l'année 2021. Pour information, afin de compenser la suppression de la Taxe d'Habitation, les communes se verront transférer en 2021 le montant de la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB) perçu en 2020 par le département sur leur territoire. En 2021, chaque commune se verra donc transférer le taux départemental de TFPB (22.87%) qui viendra s'additionner au taux communal de 2020 (12.2%).

* Foncier bâti : 35.07 %

* Foncier non bâti : 27 %

Présentation et vote des budgets

1) Commune

Vu la présentation faite devant la commission des finances le jeudi 8 avril, Considérant le budget primitif dont les éléments essentiels sont les suivants :

- Dépenses et recettes de fonctionnement 498 331.00 €

- Dépenses et recettes d'investissement 116 737.00 €

Détail des programmes du budget d'investissement

371 Bureaux et chaises pour l'école élémentaire

372 Traitement anti-cyanobactéries

373 Chaudière mairie

Après avoir entendu l'exposé détaillé,

Après en avoir délibéré, par 13 voix POUR et 1 ABSTENTION

Approuve et arrête le budget primitif principal de l'exercice 2021 en équilibre.

2) Assainissement

Vu la présentation faite devant la commission des finances le jeudi 8 avril, Considérant le budget primitif dont les éléments essentiels sont les suivants :

- Dépenses et recettes d'exploitation 81 925 €

- Dépenses et recettes d'investissement 812 545 €

Détail des programmes du budget d'investissement

- 21 Réhabilitation des réseaux assainissement
- 22 Travaux assainissement

Après avoir entendu l'exposé détaillé,

Après en avoir délibéré, par 13 voix POUR et 1 ABSTENTION Approuve et arrête le budget primitif « Assainissement » de l'exercice 2021 en équilibre.

3) Lotissement du Vernay

Vu la présentation faite devant la commission des finances le jeudi 8 avril,

Considérant le budget primitif dont les éléments essentiels sont les suivants :

- Dépenses et recettes de fonctionnement 12 440 €

- Dépenses et recettes d'investissement 0 €

Après avoir entendu l'exposé détaillé,

Après en avoir délibéré, par 13 voix POUR et 1 ABSTENTION

Approuve et arrête le budget primitif « Lotissement du Vernay » de l'exercice 2021 en équilibre.

4) Hôtel du Port

Vu la présentation faite devant la commission des finances le jeudi 8 avril,

Considérant le budget primitif dont les éléments essentiels sont les suivants :

- Dépenses et recettes de fonctionnement 44 697 €

- Dépenses et recettes d'investissement 32 772 €

Après avoir entendu l'exposé détaillé,

Après en avoir délibéré, par 13 voix POUR et 1 ABSTENTION

Approuve et arrête le budget primitif « Hôtel du Port » de l'exercice 2021 en équilibre.

Evolea : Consultation plan de vente de 4 pavillons

Pour faire suite à la demande de consultation de la commune de Pierrefitte sur Loire par EVOLEA dans le cadre du plan de vente de la Convention d'Utilité Sociale de 4 pavillons sis 12, 14, 26 et 28 « Route de Saligny ». Le Conseil Municipal émet un avis favorable à la vente de ces 4 pavillons.

Radars pédagogiques : contrat d'entretien

Monsieur le Maire explique que la fin de la garantie pour les deux radars pédagogiques expire le 08 juillet 2021. Le Conseil Municipal est invité à se prononcer sur l'utilité d'un contrat de service d'entretien et de maintenance après cette échéance pour un coût hors taxes de 199€ par radar. Le Conseil Municipal décide à 10 voix POUR, 3 CONTRE et 1 ABSTENTION décide de souscrire au contrat de service proposé par la société Elancité.

Baignade : création d'un poste de BNSSA et dates d'ouverture de la baignade

<u>Dates d'ouvertures de la baignade</u> : Le Conseil Municipal fixe les dates d'ouvertures de la baignade au plan d'eau communal du 3 juillet au 29 août tous les jours de 15h à 18h30.

<u>Création d'un poste de BNSSA</u>: Les dates d'ouvertures de la baignade ayant été fixées, il est nécessaire de créer un contrat pour accroissement d'activité pour un agent contractuel à durée déterminée du 3 juillet au 29 août à hauteur de 5 heures par jour.

Le Conseil Municipal à l'unanimité autorise Monsieur le Maire à entreprendre toutes les démarches nécessaires pour trouver un surveillant de baignade.

Romain Lainé : remboursement des frais de déplacement

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à payer des indemnités forfaitaires de mission et de déplacement à Romain LAINE, agent technique, selon les nécessités du service.

Motion : usine de Sept Fons

La commune de Pierrefitte sur Loire a été informée de la nécessité pour le groupe Stellantis situé sur le site de Sept-Fons à Dompierre sur Besbre, de réaliser des investissements de décarbonisation du « Cubilot » dans le but de répondre à la transition énergétique. Projet indispensable à la poursuite de l'activité fonderie et d'usinage dans les mois et années à venir. Cet investissement permettra

d'augmenter la capacité nécessaire de production pour compenser la perte de l'activité Moteurs Diesel en 2025.

Considérant:

Que cette usine de sept-fons est l'employeur le plus important de notre territoire et qu'il est donc indispensable pour nos équilibres économiques et notre attractivité que les emplois sur cette entité soient préservés et pérennisés ;

Que l'activité de ce moyen de fusion permet le traitement de volumes importants de matières à revaloriser, contribuant ainsi à la protection de l'environnement;

Sue ce site est idéalement situé au centre de la France et qu'il sera dès 2022 à proximité immédiate d'une bretelle de la future autoroute A79 en construction;

Que l'engagement de tous les salariés, montre sans équivoque leur attachement à cette entreprise ; Demande :

A la région Auvergne Rhône-Alpes de tout mettre en œuvre dans le cadre de ses compétences pour accompagner cet investissement incontournable, notamment par un soutien financier significatif;

Au groupe Stellantis de donner tous les moyens techniques au site de sept-fons pour assurer sa pérennité.

Courrier du collectif des Graves

Pour faire suite à la réclamation portée à l'égard d'une plantation réalisée par Monsieur Gérard GUERAUD au droit de sa parcelle et du « Chemin Communal de la Loire », le collectif représenté par Monsieur CURY demande que la commune fasse appliquer la réglementation liée à cette plantation.

Considérant que cette plantation est implantée le long de la voirie rurale des « Graves aux Boisseaux », le code rural s'applique de plein droit au sens de l'article D.161-22.

Cet article précise que les plantations d'arbres et de haies privées peuvent être faites le long des chemins ruraux sans condition de distance sous réserve que soient respectées les servitudes de visibilité et les obligations d'élagages prévues à l'article D.161-24.

Considérant que la plantation ne gêne aucunement la visibilité à la circulation routière du chemin et qu'elle est implantée en limite de propriété avec le domaine privé de la commune, le Conseil Municipal estime que la commune n'est pas lésée par 9 voix POUR, 1 CONTRE et 4 ABSTENTIONS

En conséquence, les différents articles du code de l'urbanisme et de la voirie routière évoqués dans le courrier ne sont pas applicables à cette situation.

Le Conseil Municipal clos le sujet en regrettant que cette plantation soit le prétexte pour amplifier un conflit de voisinage qui perdure depuis plusieurs mois.

Ouestions diverses

<u>Conseil communautaire</u>: Monsieur Christophe Ronget informe le Conseil Municipal de la tenue d'un conseil communautaire le jeudi 15 avril. Si le vote du budget reste le sujet important de cette réunion, la mise en route du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI) sera également à l'ordre du jour ainsi que la candidature à 1 appel à projets sur l'élaboration d'un projet alimentaire territorial.

<u>Sentier de randonnée « Petra Ficta »</u>: Monsieur Xavier ANGLEYS informe le Conseil Municipal de la mise à jour du sentier « Petra Ficta » ; La fiche initiale a été revue et le balisage sera complété. Le tout sera transmis à l'office de tourisme communautaire pour figurer sur les circuits de randonnées du département.

<u>Commission voirie</u>: la commission voirie propose qu'une grosse réparation soit réalisée « Chemin des Boisseaux » à hauteur du carrefour des Buissons. Ces travaux devront être réalisés par une entreprise. Thierry POUJOL contactera des entreprises pour faire évaluer ces travaux.

<u>Elections</u>: Pascal THEVENOUX informe le Conseil Municipal que les élections départementales et régionales sont reportées d'une semaine. Elles se tiendront donc les dimanches 20 et 27 juin. Un protocole sanitaire strict sevra être mis en place, particulièrement pour la tenue des bureaux de vote. Le Conseil Municipal en sera informé.